



1. PROCESSUS DE GOUVERNANCE

1.14 ÉLABORATION ET RÉVISION DU PLAN D'ÉDUCATION STRATÉGIQUE

PROPOSITION N° : 20-21-XX-XX-XX

APPROBATION : aaaa-mm-jj

RÉVISION : aaaa-mm-jj

Selon son modèle de gouvernance, le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) est collectivement responsable de l'excellence de ses méthodes de gouvernance, établit ses politiques, assure une planification stratégique et fait appel à l'expertise de chacun de ses membres afin d'accroître sa capacité en tant qu'entité.

- 1.14.1 Le CSCN se dote d'un plan **d'éducation stratégique** conformément aux exigences établies par le ministère de l'Éducation.
- 1.14.2 Dans le cadre de l'élaboration du plan, le Conseil élu est responsable d'élaborer un processus de consultation avec les parties prenantes jugées pertinentes par le CSCN.
- 1.14.3 Le plan **d'éducation stratégique** est révisé chaque année par le Conseil élu et fait l'objet d'une discussion avec les conseillers scolaires.
- 1.14.4 Le plan **d'éducation stratégique** est entériné par le Conseil élu.
- 1.14.5 Le plan **d'éducation stratégique** est publié sur le site web du CSCN et partagé avec les parties prenantes du CSCN.
- 1.14.6 La direction générale est responsable de la mise en œuvre du **d'éducation stratégique** et d'en faire rapport au Conseil élu.